

Marchés annuels de l'année 2000 - Modificatif

M. LE MAIRE, Rapporteur : Par délibération du 8 novembre 1999, le Conseil Municipal autorisait M. le Maire à signer les marchés à intervenir au cours de l'année 2000.

Suite à des erreurs matérielles, les montants des marchés suivants sont modifiés comme suit :

Anciens libellés et montants	
Travaux de génie civil pour la pose de bornes automatiques (avec tacite reconduction pour 2000, 2001)	mini : 100 000 F maxi : 400 000 F
Fourniture de panneaux de signalisation, supports, mâts, accessoires et plaques de rues (avec tacite reconduction pour 2000, 2001)	mini : 400 000 F maxi : 1 200 000 F

Nouveaux libellés et montants	
Fourniture et mise en service de bornes semi-automatiques, automatiques et fixes (avec tacite reconduction pour 2000, 2001)	mini : 200 000 F maxi : 800 000 F
Fourniture de panneaux de signalisation, supports, mâts, accessoires et plaques de rues (avec tacite reconduction pour 2000, 2001)	mini : 500 000 F maxi : 1 600 000 F

Le Conseil Municipal est invité à approuver ces modifications.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 6 mars 2000.